

Diverses associations d'

USAGERS DE LOISIRS DU
BASSIN D'ARCACHON

Dont notamment : ABA-33, APBA,
Association des Inscrits Maritimes,
APTRA, Voiles d'Antan

A Madame Mireille DENECHAUD
Présidente UNAN-33

Vice-Présidente du PNM
Représentante de la Plaisance motonautique
42 Chemin des Lagunes
33610 CESTAS

Bassin d'Arcachon, le 11 juin 2016

Objet : ***Demande de participation au Conseil d'administration de l'UNAN-33***

Madame la Présidente, Chère Mireille,

Ces derniers mois ont été l'objet d'une actualité très riche en évolution de la réglementation et gouvernance du Bassin d'Arcachon.

Après les regrettables nouveaux trains de mesures restrictives des arrêtés du Préfet maritime de 2008 et 2009 (réduction de la vitesse, réduction drastiques des zones de mouillages, des stationnements etc.), les divers arrêtés préfectoraux (par la DDTM) agrandissant progressivement (300% en 8 ans...) la zone de protection intégrale du Banc d'Arguin, l'inquiétant projet de décret modificatif de celui de 1986 régissant la RNN du Banc d'Arguin et ayant fait l'objet de l'enquête publique dont l'avis quand même favorable mais avec réserves avait été remis le 7 octobre 2014 par le Commissaire Enquêteur, un nouveau projet national intitulé « *taxes sur les mouillages* » ayant nécessité la mobilisation locale des plaisanciers par une manifestation devant les Services Maritimes le 21 mars 2015, la Commission des aires protégées du Conseil National de la Protection de la Nature a rendu finalement un avis favorable le 9 février 2016 pour le projet de modification du décret de 1986 de la RNN d'Arguin. Et ce, avec de terribles attendus prévoyant notamment **l'interdiction de toute pêche** sur le Banc et carrément, **l'interdiction à terme de toute activité ostréicole**.

Se confirment alors désormais les objectifs égoïstes d'une partie majoritaire des gestionnaires à l'encontre des usages traditionnels ancestraux chargés, eux, d'économie locale réellement dans l'intérêt général.

S'il est indéniable qu'un travail important de représentativité et de tentatives motivées pour contrecarrer certains projets inacceptables a été effectué depuis 2004 par les différents délégués par l'UNAN-33 et par vous-même au sein des diverses instances locales, régionales et nationales, il semble néanmoins, au vu de l'avancée régulière des mesures liberticides, que la force de dissuasion censée être représentée par l'UNAN-33 ne soit pas hélas suffisante pour éviter au moins celles spécifiques au Bassin.

La récente actualité démontre que seules les manifestations populaires (celle du 20 mars 2015 contre les mouillages et du 29 avril 2016 contre la redevance des quais des ports professionnels) ont réellement porté un effet dissuasif.

Il apparaît donc, au moins aux associations signataires de la présente (faute de temps de contacter la totalité) et comme vous l'aviez vous-même écrit, que la nécessité d'une **représentativité plus forte** car si possible exhaustive, soit incontournable aujourd'hui pour faire face aux projets imposables aux usagers du Bassin, dictés bien souvent par des intérêts politiques venus d'ailleurs aux agents locaux et aux associations écologistes.

La plupart de ces entités associatives ont participé avec vous et/ou votre représentant depuis le début de l'année, à des **réunions de concertation** ayant pour unique but de trouver ensemble les moyens de renforcer la représentativité de l'UNAN-33 à la totalité des associations des usagers de loisirs du Bassin dans les différents sièges y compris du PNMBA.

Pour ce faire, il a été convenu que la structure de l'UNAN-33 paraissait naturellement adaptée et à privilégier, par son objet statutaire d'union des associations, de pouvoir évoluer vers cette représentativité exhaustive.

Il y a cependant deux conditions :

D'une part, la volonté quasi-unanime que cette évolution mette en réel premier plan la géographie du **Bassin d'Arcachon** calquée sur le territoire du PNM. Les problèmes des autres plans d'eau ne devant pas alourdir le fonctionnement de l'entité principale et leur délégation restant à discuter.

D'autre part, que la gouvernance de l'UNAN-33 dont le nom serait probablement à faire évoluer également par une terminologie plus adaptée à la représentativité des associations membres (de type « *Union des associations des usagers de loisirs du Bassin d'Arcachon* ») puisse être assurée par un comité de gestion (conseil d'administration) **composé de tous les présidents des associations membres** qui pourraient avoir éventuellement la fonction de « vice-présidents ». Chaque président ou son délégué aurait alors la mission de représenter l'UNAN-33, modifiée, dans les diverses instances pour alléger la disponibilité de chacun et respecter une répartition équitable qui serait à valider par les autres.

Les postes actuels au PNM resteraient les mêmes.

Ce CA désignerait démocratiquement par vote les postes habituels de trésorier, secrétaire et président.

Nous avons tous conscience et vous –même l'avez exprimé lors de la réunion du 7 janvier 2016 au Teich lors du CA élargi, que l'UNAN-33 doit évoluer compte-tenu du contexte **régional** (*création de la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique dont vous êtes désormais vice-présidente*) et **national** (*disparition de la structure de l'UNAN au profit de la FNPA*).

Vos propos correspondaient bien à ce que nous voulons et cet extrait le démontre sans ambiguïté : « *.../...Le but recherché étant celui de la potentialisation harmonieuse des compétences, dans le cadre d'une structure fédérative forte et unifiée, face aux pouvoirs publics, aux media et interlocuteurs divers. Pour en assurer la cohésion, la gouvernance de cette Alliance des Associations du Bassin pourrait être collégiale.* »

Vous aviez fixé ce cap qui correspondait à ce que nous attendions, à ce que nous demandions. Maintenant il faut nous confirmer que chaque association membre sera bien désormais membre

tout autant du nouveau CA après modification des statuts, avant que certains renouvellent leur adhésion et d'autres s'engagent désormais pour renforcer cette union.

Le contexte réglementaire, comme évoqué au début de ce courrier, évolue vers de nouvelles étapes qui figeront gravement et avant la fin de l'année notre quotidien et même l'avenir de notre cadre de vie comme celui de notre économie locale.

Il y a donc urgence et il ne nous paraît pas possible d'attendre raisonnablement 2017 pour faire progresser les choses.

Nous vous exprimons notre plus vive reconnaissance pour avoir donné à l'UNAN-33 ses lettres de noblesse par votre implication quotidienne dans la représentativité de nos associations et l'avoir à nouveau démontré dans votre récente nomination à la vice-présidence de la FNPA qui sera évidemment très utile dans la défense des problèmes du Bassin.

Aujourd'hui, il convient d'exprimer aux pouvoirs publics, aux médias et aux écologistes radicaux, une force encore plus unie, solidaire et organisée.

Vous remerciant pour votre réponse et restant à votre écoute pour participer le plus rapidement possible à de nouvelles réunions de travail,

Veillez agréer, Madame la Présidente, Chère Mireille, à l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Signé : diverses associations d'usagers de loisirs du Bassin d'Arcachon